

principale en est qu'il s'agissait de l'arrière-cour des États-Unis et non, par conséquent, d'un endroit naturel où faire contrepoids. C'est pourquoi nous nous sommes tenus bien à l'écart de l'Organisation des États américains (OEA), tout comme des regroupements de l'hémisphère occidental au sein des institutions spécialisées.

En somme, jusqu'à tout récemment, nous n'avons exercé aucune influence dans cette région, et ce n'est pas à notre honneur.

Je ne pense pas qu'il soit possible de préciser la date à laquelle les Canadiens ont commencé à voir dans le multilatéralisme un moyen pour contenir le pouvoir des Américains, tel qu'il peut s'exercer sur le Canada.

D'après ma propre expérience, je dirais que vers le milieu des années 50, il semblait tout naturel aux Canadiens d'envisager le multilatéralisme dans cette optique, du moins en partie.

Pendant le mandat de Diefenbaker, le Canada s'est mis à utiliser le multilatéralisme comme moyen de pression contre les États-Unis dans un contexte bilatéral. À la fin des années 50, le Cabinet canadien entérinait une recommandation du Comité interministériel sur les eaux territoriales visant à établir une zone de pêche exclusive de 12 milles au large de nos côtes. Les États-Unis s'y opposaient fermement. Dès lors, pendant plusieurs années, le Canada a mené une énorme campagne diplomatique afin de rallier des appuis à l'égard d'une règle de droit favorable aux 12 milles. Nous avons bloqué une entente sur une proposition rivale des États-Unis à la première Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer en 1958. Par la suite, en grande partie grâce à nos efforts, une règle vit le jour en 1960 qui légitimait notre approche, et non celle des États-Unis, face à la zone de 12 milles. En fin de compte, nous avons décidé d'agir unilatéralement.

Les Canadiens savaient pertinemment ce qu'ils faisaient. Ils se sont abstenus sciemment de tout geste unilatéral susceptible d'offusquer les Américains. Ils ont attendu la formation d'un consensus international pour légitimer leur action avant d'agir. Diversement modulée, c'est cette même stratégie fondamentale que le Canada devait adopter maintes et maintes fois, pendant de nombreuses années, pour assurer sa compétence sur les mers